

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
DOLBEAU-MISTASSINI, TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2017 À VINGT HEURES  
(20 h 00) AU LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**SONT PRÉSENTS :**       **MADAME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARTEL  
MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE FONTAINE  
MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE BOUCHARD  
MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE-OLIVIER LUSSIER  
MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMI ROUSSEAU  
MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE GAGNON**

**FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE SON HONNEUR  
LE MAIRE M. PASCAL CLOUTIER**

**SONT AUSSI  
PRÉSENTS :**           **M<sup>e</sup> ANDRÉ COTÉ, GREFFIER  
M. FRÉDÉRIC LEMIEUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
MME SUZY GAGNON, DIRECTRICE DES FINANCES ET  
TRÉSORIÈRE**

---

**LA SÉANCE EST OUVERTE PAR  
SON HONNEUR LE MAIRE PASCAL CLOUTIER À 20 h 00**

---

**Résolution 17-12-661**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS POUR LE PUBLIC SUR LES  
POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE le maire PASCAL CLOUTIER mentionne qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que mentionné par le maire;

et comme aucune question n'est venue des personnes présentes, le conseil municipal passe au point suivant.

---

**Résolution 17-12-662**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
11 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017.

---

**Résolution 17-12-663**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU BUDGET DE LA SIDAC DE  
DOLBEAU POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal doit approuver le budget de la SIDAC de Dolbeau pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la SIDAC a transmis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 lesquelles laissent entrevoir des revenus de l'ordre de 246 238 \$ et des dépenses de 246 238 \$ pour un équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal d'adopter ledit budget de la SIDAC de Dolbeau pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal approuve le budget de la SIDAC de Dolbeau pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, lequel laisse entrevoir des revenus de 246 238 \$ et des dépenses de 246 238 \$ pour un équilibre budgétaire.

---

**Résolution 17-12-664**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU BUDGET DE TRANSPORT COLLECTIF ET TRANSPORT ADAPTÉ MARIA-CHAPDELAINE 2018**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prenait connaissance du budget 2018 de Transport collectif et Transport adapté Maria-Chapdelaine totalisant un montant de 757 925 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été dûment adopté par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation pour la municipalité a été établie, et ce, pour le Transport adapté Maria-Chapdelaine pour un montant de 46 796 \$;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation pour la municipalité a été établie, et ce, pour le Transport collectif pour un montant de 35 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du budget 2018 de Transport collectif et Transport adapté Maria-Chapdelaine; et

QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini accepte la cotisation établie pour 2018, soit un montant de 46 796 pour Transport adapté Maria-Chapdelaine et un montant de 35 000 \$ pour Transport collectif totalisant la somme de 81 796 \$;

---

**Résolution 17-12-665**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1698-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1444-10 RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le Règlement numéro 1698-17;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 1698-17 modifiant le Règlement numéro 1444-10 restreignant la circulation des véhicules lourds et ses amendements.

---

#### **Résolution 17-12-666**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-17 AYANT POUR OBJET DE CRÉER UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DE 120 000 \$ POUR LA TENUE DES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES PRÉVUES EN 2021**

Monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1700-17 ayant pour objet de créer une réserve financière de 120 000 \$ pour la tenue des prochaines élections générales prévues en 2021;

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1700-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-667**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1702-17 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER ET DE PRÉLEVER UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018 SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET UNE TAXE SPÉCIALE SUR LES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1702-17 ayant pour objet d'imposer et de prélever une taxe foncière générale pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité et une taxe spéciale sur les immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1702-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-668**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1703-17 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE TAXE DE COMPENSATION POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL**

Monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1703-17 ayant pour objet d'imposer une taxe de compensation pour la récupération des matières résiduelles pour le secteur résidentiel.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1703-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-669**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1704-17 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1704-17 ayant pour objet d'établir la tarification pour le service d'égouts et d'assainissement des eaux de la Ville.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1704-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-670**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1705-17 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC DE LA VILLE**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1705-17 ayant pour objet d'établir la tarification pour le service d'aqueduc de la Ville.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1705-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-671**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1706-17 AYANT POUR OBJET D'IMPOSER UNE TAXE DE COMPENSATION POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SECTEURS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS**

Madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1706-17 ayant pour objet d'imposer une taxe de compensation pour la récupération des matières résiduelles pour les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1706-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-672**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1707-17 POUR OBJET DE DÉCRÉTER LE TAUX DE COTISATION DES MEMBRES DE LA SIDAC DE DOLBEAU ET CEUX SERVANT À DÉFRAYER LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT, DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DES ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1707-17 ayant pour objet de décréter le taux de cotisation des membres de la SIDAC de Dolbeau et ceux servant à défrayer le service d'enlèvement, de transport, de traitement et d'élimination des ordures et matières recyclables pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1707-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

**Résolution 17-12-673**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1708-17 AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU PAIEMENT DES DÉPENSES DE GESTION DES BOUES RÉSIDENIELLES PAR UNE COMPENSATION EXIGIBLE PAR LE PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENT DESSERVI PAR UNE FOSSE SEPTIQUE**

Monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1708-17 ayant pour objet de pourvoir au paiement des dépenses de gestion des boues résidentielles par une compensation exigible par le propriétaire de bâtiment desservi par une fosse septique.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1708-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

**Résolution 17-12-674**

**RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1709-17 AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU PAIEMENT DES DÉPENSES DE GESTION DES BOUES COMMERCIALES ICI PAR UNE COMPENSATION EXIGIBLE PAR LE PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENT DESSERVI PAR UNE FOSSE SEPTIQUE**

Monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1709-17 ayant pour objet de pourvoir au paiement des dépenses de gestion des boues commerciales ICI par une compensation exigible par le propriétaire de bâtiment desservi par une fosse septique.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1709-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-675**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1710-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 21 400 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1710-17 décrétant un emprunt et une dépense de 21 400 \$ pour l'achat d'équipements;

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1710-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-676**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1711-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 78 500 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DIVERS SUR IMMEUBLES**

Madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1711-17 décrétant un emprunt et une dépense de 78 500 \$ pour effectuer des travaux divers sur immeubles;

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1711-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-677**

##### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1712-17 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE FINITION DE RUES POUR UN MONTANT DE 170 824 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 31 800 ET UNE APPROPRIATION DES SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 139 024 \$ POUR EN DÉFRAYER LE COÛT**

Madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1712-17 décrétant des travaux de finition de rues pour un montant de 170 824 \$ et décrétant un emprunt



de 31 800 \$ et une appropriation des soldes disponibles sur règlement d'emprunt de 139 024 \$ pour en défrayer le coût.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1712-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-678**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1713-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 30 600 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET AUTRES**

Monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1713-17 décrétant un emprunt et une dépense de 30 600 \$ pour effectuer des travaux de réfection de rues, trottoirs et autres.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1713-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

#### **Résolution 17-12-679**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1714-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 70 800 \$ POUR EFFECTUER DES PROJETS SPÉCIAUX**

Monsieur le conseiller **PATRICE BOUCHARD** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1714-17 décrétant un emprunt et une dépense de 70 800 \$ pour effectuer des projets spéciaux.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1714-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

### **Résolution 17-12-680**

#### **RAPPORT DE SERVICE - GREFFE - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1715-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 469 700 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Monsieur le conseiller **STÉPHANE GAGNON** donne l'avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro 1715-17 décrétant un emprunt et une dépense de 1 469 700 \$ pour effectuer des travaux d'aqueducs et d'égouts.

QUE la présentation du projet de règlement numéro 1715-17 a été faite en même temps que le présent avis de motion; et

QUE chaque membre du conseil municipal a reçu toute documentation utile à la prise de décision au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

---

### **Résolution 17-12-681**

#### **RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs a besoin d'un employé temporaire pour agir comme remplaçant à titre de préposé à l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne et à l'externe au cours de la période du 7 au 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'après évaluation des dossiers des deux (2) candidatures reçues, les deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue les 13 et 14 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection était formé de monsieur Paul Morel, coordonnateur sportif et madame Marie-Josée Laroche, coordonnatrice des ressources humaines;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **RÉMI ROUSSEAU**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Dan St-Gelais comme employé temporaire pour agir à titre de préposé à l'aréna, et ce, aux conditions prévues à la Convention collective de travail des employés municipaux (S.C.F.P., section locale 2468);

QU'à cet effet, monsieur St-Gelais sera soumis à une période d'essai de sept cent vingt (720) heures travaillées.

---

## **Résolution 17-12-682**

### **RAPPORT DE SERVICE - RESSOURCES HUMAINES - ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE DU SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission d'une employée, le Service des loisirs a besoin d'une ressource supplémentaire afin de combler certains quarts de travail à la billetterie et à la surveillance des arénas;

CONSIDÉRANT QU'une ouverture de poste a fait l'objet d'un affichage à l'interne conformément aux dispositions prévues à la convention collective de travail pendant la période du 5 au 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune candidature provenant de l'interne et qu'après analyse des candidatures spontanées reçues au cours des douze (12) derniers mois, une candidate a été rencontrée en entrevue par monsieur Paul Morel, coordonnateur sportif et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE cette candidate répond de façon satisfaisante aux exigences du poste de préposée à la billetterie et à la surveillance des arénas ainsi qu'au poste de réceptionniste-appariteur;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **MARIE-ÈVE FONTAINE**

#### **APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Jane Boudreault comme employée du Service des loisirs, et ce, en date du 20 octobre 2017;

QUE madame Boudreault est embauchée comme employée occasionnelle pour agir à titre de préposée à la billetterie et à la surveillance des arénas selon les conditions prévues à la convention collective de travail du personnel du secteur aquatique (S.C.F.P., section locale 3352) et qu'à cet effet, elle est soumise à une période d'essai de cent (100) heures;

QUE madame Boudreault est embauchée comme employée temporaire pour agir à titre de réceptionniste-appariteur selon les conditions prévues à la convention collective de travail des employés municipaux (S.C.F.P., section locale 2468) et qu'à cet effet, elle est soumise à une période d'essai de six cent trente (630) heures.

---

## **Résolution 17-12-683**

### **RAPPORT D'ANALYSE DE SOUMISSIONS - TRAVAUX PUBLICS - RENFORCEMENT DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 13 décembre 2017, concernant le contrat de renforcement de la structure du garage municipal, où le directeur des travaux publics ainsi que la responsable des approvisionnements mentionnent que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) sociétés ont déposé une soumission, tel que mentionné au sommaire du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du coût des travaux sera assumée par la compagnie d'assurance;

**EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère **GUYLAINE MARTEL**

**APPUYÉ ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :**

QUE le conseil municipal donne suite au rapport d'analyse de soumissions daté du 13 décembre 2017, où le directeur des travaux publics et la responsable des approvisionnements recommandent d'octroyer le contrat à la société **Construction Guy Bonneau**, pour un montant de 183 298.89 \$ taxes incluses.

---

**Résolution 17-12-684**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte, et ce, à 20 h 22.

Puisqu'aucune question n'est venue du public, le conseil municipal passe à la période de questions pour les journalistes.

---

**Résolution 17-12-685**

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES JOURNALISTES**

Son honneur le maire déclare la période de questions ouverte pour les journalistes, et ce, à 20 h 23.

Après quelques questions des journalistes, une proposition est demandée pour la clôture de la séance.

---

**Résolution 17-12-686**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller **PIERRE-OLIVIER LUSSIER**

**APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, et ce, à 20 h 26.

---

Ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maître André Côté, greffier

En vertu de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, je certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles des dépenses sont projetées dans le présent procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Madame Suzy Gagnon, directrice des finances et trésorière

En vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes je donne mon assentiment aux règlements et aux résolutions adoptées par le Conseil au cours de cette séance ainsi qu'aux obligations et contrats qu'il a approuvés, et dont fait état ce procès-verbal, ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
M. Pascal Cloutier, maire

\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

**CE PROCÈS-VERBAL A ÉTÉ ADOPTÉ À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE VILLE LE 22 JANVIER 2018.**